

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 mars, à 19h30, le conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le vendredi 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mmes Brigitte AVOSCAN, Frédérique LIGER et Isabelle LORIZ ; Messieurs Charles BOUCHARD, Vincent BRUN, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND Bruno LEBLANC, Chung Tong WONG

Etaient excusés : Mme Martine POTHIN Mr Olivier ANSELME, Mr Yves SELIGOUR (pouvoir à Mr Marc GRIMAND) ;

Etait absent : Monsieur Frédéric LOZANO

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : Mr Charles BOUCHARD a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h36 et après validation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 9 janvier 2019, donne lecture de l'ordre du jour.

1. Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

Urbanisme (Jean-Louis GAGNEUX)	Pour le moment pas de nouveaux permis de construire. Un point plus global sera fait lors du prochain Conseil Municipal.
Environnement/Voirie/ Bâtiments (Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)	Monsieur JOSSERAND, Adjoint, informe le Conseil Municipal que deux réunions concernant la mutualisation « Zéro phyto » se sont déroulées au mois de février et Mars 2019 avec la Communauté de Communes de Montluel (3CM). Cette dernière poursuit la démarche Zéro Phyto afin d'élaborer une charte qui sera ensuite attribuée à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. 1° Lors de la 1 ^{ère} réunion du 11/02/2019, la 3CM informe que les communes de Mionnay et Dagneux ont démarré le « Zéro Phyto ». Il en ressort que cela implique beaucoup de main d'œuvre, c'est-à-dire un désherbage manuel et une tonte plus intensive. Le désherbage des trottoirs en Ghor est plus difficile avec le matériel existant. 2° Lors de la 2 ^{ème} réunion du 05/03/2019, la 3CM a abordé les divers points et prises de décision lors de la réunion précédente. Il faudra supprimer tous les phytos non autorisés dans les locaux techniques de toutes les communes.

	<p>La commune de Pizay devra mettre en place des panneaux à chaque entrée du Village, c'est-à-dire sous les panneaux indicateurs, « PIZAY ». Ces panneaux indiqueront que Pizay est en « Zéro Phyto », c'est-à-dire, sans désherbant. Le stade devra être mis en fauchage et, seul l'emplacement du terrain de football sera tondu.</p> <p>La 3CM propose également d'espacer, si possible les tontes habituelles dans le village. Le souci, la commune de Pizay possède une tondeuse Mulching, qui n'est pas utilisable en herbes hautes.</p> <p>Prochainement, une visite du cimetière de Pérouges est prévue. Ce dernier est en Zéro Phyto depuis l'année 2012. Pour le moment, les cimetières sont encore autorisés à être désherbés.</p>
<p style="text-align: center;">Sécurité (Vincent BRUN Bruno LEBLANC)</p>	<p style="text-align: center;">1- Programmation des travaux de l'année 2019, inscriptions budgétaires, subventions, ...</p> <p>Incendie :</p> <p>Mr BRUN propose au Conseil Municipal s'il est d'accord pour renouveler la formation incendie du personnel s'élevant à un coût de 700 € jusqu'à 12 personnes. Mr BRUN explique qu'il faudra en faire la demande au personnel.</p> <p>Par ailleurs, Mr BRUN demande au Conseil Municipal de valider le devis d'un montant de 855.40 € ttc pour la mise en conformité incendie prévu au budget de l'année 2019.</p> <p>Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.</p> <p>EGLISE</p> <p>La restauration de l'autel est fait actuellement par les bénévoles de Pizay. Il reste à prévoir du matériel, des fournitures pour terminer les travaux. La commune participera à la fourniture de matériaux à hauteur de 500 €.</p> <p>Cloches de l'Eglise</p> <p>Suite à un problème de battant, la cloche ne sonne plus. Monsieur le Maire explique la possibilité de ne mettre que trois coups (le marteau qui percute la cloche). Un budget est à prévoir car le changement battant et cuir serait de 1 600 € ttc et changer le modèle électrique, environ 2 300 € ttc. Retirer le coffret comporte un risque car il protège les cloches.</p> <p>Monsieur le Maire propose de réactiver le marteau.</p> <p>Mr BRUN propose de s'en occuper.</p>

2- Information concernant le projet TAD (Transport à la Demande) mené par la 3CM

Sécurité :

TAD : (Transport A la Demande)

Monsieur LEBLANC informe le Conseil Municipal qu'il attend le compte rendu du dernier Copil qui s'est tenu le 21 mars pour présenter ce projet

Il propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

3- Protection Générale des données informatiques (RGPD)

Point RGPD (Règlement Général de Protection des Données)

Le 8 mars s'est tenue une réunion concernant la Sensibilisation du RGPD dont Mme VICARD, secrétaire de la mairie, et Mr LEBLANC sommes allés. Cette réunion est représentée par Monsieur COURTIER Avocat spécialiste dans ce domaine.

Lors de cette présentation de sensibilisation assez complexe, Monsieur COURTIER nous a développées essentiellement les grandes définitions avec 4 chapitres.

- Les notions

- Données à Caractères Personnels
- Le traitement des données
- Responsables de traitement

- Les fondements

- Les principes

- Loyautés
- Licéité" caractère de ce qui est conforme à la Loi
- Transparence
- Proportionnalités
- Sécurité

Les Droits

- Les droits des Personnes concernés
- Les droits à l'origine de la législation.

- Les aspects juridiques ...

Sommes-nous concernés par le RGPD ?

Le RGPD s'adressent à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données. Le règlement s'applique à tous les organismes établis sur le territoire de l'Union Européenne, mais aussi tout organisme implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens.

À noter que le RGPD concerne également les sous-traitants, c'est-à-dire toute structure qui traiterait ou collecterait des données pour le compte d'une autre entité.

Pour de la 3Cm, c'est le prestataire NETSYSTEM qui est mandaté pour auditer les Mairies, suivantes :

Balan – Béligneux – Bressolles – Dagneux – La Boisse- Ste Croix – Pizay. Ils vont nous accompagner et nous donner les outils

	<p>nécessaires à la mise en conformité de nos données.</p> <p>Monsieur le Maire souligne le point qu'il faut faire très attention à ce que l'on envoie comme données et à qui, et toujours rester vigilant.</p>
<p>Ecole - Cimetière (Isabelle LORIZ)</p>	<p>ECOLE</p> <p>Mme LORIZ informe le Conseil Municipal que les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2019 seront à peu près les mêmes que l'année précédente.</p> <p>Les petites sections risquent d'être obligatoires dès trois ans. Pas encore assez d'explications donc attendre au prochain conseil municipal, après les inscriptions qui auront lieu le 2 avril prochain.</p> <p>PERI-SCOLAIRE</p> <p>Pour l'instant tout se déroule bien, les parents sont contents.</p> <p>CIMETIERE</p> <p>Mme LORIZ prévoit une réunion pendant les vacances scolaires.</p>

2- Finances – Approbation des comptes 2018 et vote du budget 2019 – Délibération à prendre

A. Approbation des comptes de gestion 2018 (Services des EAUX, SPANC, COMMUNE)

Le compte de gestion de chaque budget (Commune, Eau et Assainissement) est établi par le trésorier, comptable de la collectivité (voir fichier Excel en annexe).

Les comptes de gestion sont soumis au vote du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance avec les comptes administratifs élaborés par la commune.

Les comptes de gestion sont présentés pour approbation par Monsieur WONG, délégué aux finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2018.

B. Approbation des comptes administratifs 2018 (Services des EAUX, SPANC, COMMUNE)

Pour les budgets Commune (budget principal), Services des Eaux et SPANC (budgets annexes), le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses ou en recettes.

Présentation du dossier par Monsieur WONG, Délégué aux finances

La Présidence est transmise à Monsieur Charles BOUCHARD, Conseiller.

Monsieur le Maire, Marc GRIMAND, quitte la salle et ne participe pas au vote.

M. WONG soumet les comptes administratifs pour approbation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2018, à l'unanimité.

C. Affectation des résultats 2018 (Services des EAUX, SPANC, COMMUNE)

Monsieur Wong, délégué aux finances présente le dossier et demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour la validation de l'affectation des résultats 2018.

Le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats 2018, à l'unanimité

D. Vote des budgets 2019 (Services des EAUX, SPANC, COMMUNE)

Monsieur Wong, délégué aux finances présente le budget commune, service des Eaux et Spanc 2019 au Conseil Municipal – par chapitres avec un support vidéo.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal félicite Mr WONG pour son travail très explicite sur le budget.

Monsieur le Maire fait la demande au Conseil Municipal pour savoir s'il est d'accord pour valider les votes des trois budgets 2019.

Les budgets primitifs 2019 (COMMUNE, Services des EAUX, SPANC) tels qu'ils sont présentés en séance, sont approuvés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

E. Vote des taux des taxes pour 2019

- Présentation du dossier par Monsieur Wong, délégué aux finances, rappel des taux actuels :

Taxe d'Habitation : 10.31

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 15.50

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 43.75

M. WONG propose le maintien des taux en vigueur (TH, TFPB et TFPNB), identiques depuis 2014.

Monsieur Wong, délégué aux finances demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour maintenir les mêmes taux de contributions directes, pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide et approuve, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux de contributions directes, pour 2019.

F. Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor à verser en 2019

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/13 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution des indemnités de conseil et de budget allouées aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux et selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre précité.

Monsieur Wong, délégué aux finances présente le dossier et demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour effectuer le versement de 100 % des indemnités prévues au Comptable du Trésor Public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2019

3 - Finances - Appel à subventions pour l'année 2019

- Demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (annexe n°4)
- Demande de subvention par l'Académie de la Dombes (annexe n°5)
- Demande subvention de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (annexe n°6)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux engagements pris par l'équipe municipale (raisons budgétaires), les demandes de subvention sont attribuées prioritairement au RASED, au Comité de Jumelage et au Sou des Ecoles soient des associations en lien direct avec la vie du village et du territoire.

Bien entendu, nous restons ouverts à toutes autres demandes exceptionnelles et cas particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, rejette à l'unanimité ces trois demandes

4 - Informations diverses

a) Campagne d'information et de distribution d'iode 2019.

La commune de Pizay est incluse dans le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Bugey dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 kms. En cas d'accident nucléaire présentant un risque pour les personnes, des actions de protection seraient décidées par les services de l'Etat, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou la prise d'iode stable, sous forme de comprimés.

En complément de la sensibilisation, une distribution préventive de comprimés d'iode s'effectuera par l'intermédiaire des pharmaciens, seuls habilités à dispenser les comprimés. Un courrier présentant les modalités de retrait des comprimés en pharmacie sera envoyé aux différents publics concernés. Il comportera un dépliant rappelant les réflexes à avoir lors d'une alerte nucléaire, un bon de retrait ainsi que le numéro vert dédié.

Afin d'assurer une information efficace de l'ensemble des populations concernées, les ministères de l'intérieur, de la santé et de l'éducation nationale, l'Autorité de sûreté nucléaire, l'exploitant EDF et les commissions locales d'information organiseront, en collaboration avec les professionnels de santé, une campagne de communication d'envergure. La commune de Pizay tiendra informée ses administrés tout au long de la campagne.

b) Fédération Nationale des Communes Forestières : Action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office national des Forêts

Les communes Forestières demandent à la commune de Pizay de prendre une délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ne souhaite pas prendre part à la pétition, ni prendre une délibération

c) Diffusion du Bulletin municipal 2018, La Plume Pizolande
Le Conseil Municipal remercie la rédactrice bénévole « Elodie » du bulletin municipal, pour l'excellent travail réalisé.

d) Communication : Mr LEBLANC informe le Conseil Municipal de certains évènements

Village propre

Rappel Opération Village Propre Samedi 30 Mars à 8h sur la Place du Village

Marché du village :

Reprise 2019 le dimanche 14 Avril, 3 nouveaux forains viennent agrandir notre marché

Communication :

Suite à la renégociation du contrat téléphonique « Orange pro », la mairie passe à l'ère optique et sera fibrée à compter du 5 avril.

- Questions diverses

La séance est close à 21h30